



COMITÉ MIXTE DE SÉCURITÉ ILA-USMX

Circulaire SST 2026-04 (02 Avril 2026)

Équipement d'Arrimage/de Fixation des Cargaisons



Tous les navires immatriculés auprès de l'Organisation maritime internationale (OMI) sont tenus d'avoir à bord un manuel d'arrimage des cargaisons (CSM). Ce manuel doit répertorier les types d'équipements d'arrimage utilisés par le navire (tels que les barres d'arrimage, les tendeurs, les connecteurs inter-conteneurs [verrous tournants], etc.) et consigner (avec les dates) les opérations de réapprovisionnement et de maintenance effectuées sur ces équipements. Le CSM contient également les configurations d'arrimage des cargaisons autorisées.

Le Comité mixte de sécurité ILA-USMX invite les représentants des syndicats et de la direction (surveillants et contremaîtres) à accorder une attention accrue à l'examen des CSM de tous les navires faisant escale dans leurs ports respectifs. De cette manière, notre secteur pourra s'assurer que ces équipements essentiels font l'objet d'un contrôle adéquat.

Vous n'avez jamais consulté de CSM ? Voici un lien vers un exemple qui vous permettra de comprendre le type d'informations disponibles :

<https://acrobat.adobe.com/id/urn:aaid:sc:US:004244fe-2e3f-4494-a896-5fa8d9759f8b>

Vous avez une question relative à la SST ? Écrivez au JSC à : blueoceana@optonline.net

Travailler ensemble pour le bénéfice de tous

Les circulaires ILA-USMX OSH sont conçues pour refléter les meilleures informations et conseils possibles, et sont le fruit de recherches assidues et des connaissances les plus récentes sur le sujet. Par conséquent, bien que les informations contenues dans ce document soient considérées comme exactes, en raison d'une multitude de facteurs, ILA-USMX ne peut donner aucune garantie directe ou implicite relative à la confiance des parties dans le contenu.